



Règlement des interclubs Padel Belgium

Article 1 : Règles générales.....	2
Article 2 : Catégories.....	3
Article 3 : Composition des équipes.....	7
Article 4 : Inscriptions des équipes	7
Article 5 : Tirage au sort des poules et du tour final.....	7
Article 6 : Planning des rencontres.....	8
Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage.....	9
Article 8 : Déroulement des rencontres.....	9
Article 9 : Points attribués dans le ranking.....	11
Article 10 : Conditions financières.....	11
Article 11 : Amendes et sanctions.....	11



Article 1: Règles Générales

- 1.1. Les interclubs de Padel 2019 sont organisés par l'A.F.Padel.
- 1.2. Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des Interclubs et sera la personne de contact avec l'A.F.Padel .
- 1.3. Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.4. Les interclubs de Padel sont réservés aux joueurs affiliés à un club membre de l'AFP (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.5. L'affiliation individuelle d'un joueur à l'AFP est effectuée par le club.
- 1.6. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFP : <http://www.afpadel.be/affiliation-individuelle/>
- 1.7. La licence donne accès à toutes les catégories.
- 1.8. Un joueur ne peut participer à la compétition que pour le club qui lui a vendu sa licence.
- 1.9. La gestion des interclubs est effectuée via le système informatique **SETTEO** : <http://www.setteo.com>
- 1.10. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le R.O.I. de l'A.F.Padel.
- 1.11. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFP.
- 1.12. L'âge minimum pour participer aux interclubs est d'être dans sa 12^{ème} année (né en 2007 et avant).

Article 2 : Catégories

2.1. Définitions :

La CATEGORIE désigne le niveau de l'interclub.

Cette année, nous avons décidé de ne plus assimiler les joueurs. Nous avons cependant ajouté des conditions de participations à chaque catégorie basée sur :

- le ranking settee
- le **NIVEAU** du joueur

Le **NIVEAU** d'un joueur est déterminé comme suit :

- Le **NIVEAU** des joueurs ayant un classement dans un des trois sports cités est déterminé suivant les tableaux ci-dessous :

HOMMES				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
CLASSEMENT TENNIS	C30/1 à C30/6	C15 à C30	B-15 à B+4/6	A à B-15/1
CLASSEMENT SQUASH	D	B - C	A	
CLASSEMENT BADMINTON	C - D	A - B		

DAMES				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
CLASSEMENT TENNIS	C30/1 à C30/6	C15 à C30	B-15 à B+4/6	A à B-15/1
CLASSEMENT SQUASH	B - C	A		
CLASSEMENT BADMINTON	C - D	A - B		



DAMES EN HOMMES				
	HOMMES NIVEAU 1	HOMMES NIVEAU 2	HOMMES NIVEAU 3	HOMMES NIVEAU 4
NIVEAU DAMES	NIVEAUX 1 et 2	NIVEAUX 3 et 4	Open	Open

Ce **NIVEAU** devra être introduit dans setteo par chaque joueur. Les dames indiquent leur NIVEAU dames. Le NIVEAU dames en hommes est utilisé par les JA en cas de participation d'une dame en catégorie homme.

Procédure :

- 1) Se connecter sur setteo.
- 2) Cliquer sur « Mon profil ». Puis sur « Éditer mon profil ».
- 3) Cliquer ensuite sur « Mes sports » puis sur « Padel ».
- 4) Sélectionner le bon niveau et « Sauvegarder » (ne pas tenir compte de la description du NIVEAU indiquée dans SETTEO).

Si un joueur est classé dans plusieurs de ces sports, il doit prendre le NIVEAU le plus haut.

2.2. Tout joueur demandant une nouvelle affiliation et n'ayant pas de classement dans un des sports repris dans le tableau des NIVEAUX (voir 2.1), **doit faire l'objet d'une évaluation de la part du secrétariat du club qui lui vend sa licence.**

Pour les joueurs déjà présents dans le ranking, il est possible qu'ils fassent l'objet d'une ré-évaluation de leur NIVEAU. Celle-ci doit être proposée par : le secrétariat de son club, un juge-arbitre, un membre de l'AFP ou le joueur lui-même.

2.3. Les catégories sont les suivantes :

En double Messieurs :

- MD 100 : débutant
- MD 250 : intermédiaire
- MD 500 : avancé
- MD 750 : confirmé
- MD 1000 : haut niveau

En doubles Dames :

- WD 100 : débutant
- WD 250 : intermédiaire
- WD 500 : avancé

2.4. Les rencontres en MD 250 et MD 750 se jouent le dimanche à 9h ou 15h. Les rencontres MD 100 et MD 500 se jouent le samedi à 9h ou 15h. Les rencontres Dames (toutes catégories) se jouent le dimanche à 9h ou 15h.



2.4.1 Les catégories MD1000 et WD500 se joueront sur 2 WE fin septembre/mi-octobre. Les équipes seront à rentrer pour le 31/08/2019. Un règlement spécifique sera publié durant le 1^{er} trimestre 2019. Les dates exactes seront établies en fonction des calendriers nationaux et internationaux.

2.5. Le nombre d'équipes d'interclubs ne peut dépasser 4 fois le nombre de terrains disponibles dans le club par jour de compétition, en fonction des catégories prévues le samedi ou le dimanche. Par exemple, un club ne comptant qu'un seul terrain ne pourra inscrire que 2 équipes MD 250 Messieurs et 1 équipe WD 100 Dames et WD 500 Dames car ces catégories sont toutes programmées le dimanche.

2.6. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction...) avec accord du capitaine adverse. Le club visité devra en informer la fédération.

2.7. Règles supplémentaires en Messieurs :

MD 100 : Réservée aux joueurs du NIVEAU 1

Conditions particulières :

Aucun joueur du Top 400 ne peut jouer dans cette catégorie.

MD 250 : Réservée aux joueurs des NIVEAUX 1 et 2 :

Conditions particulières :

Aucun joueur du Top 150 ne peut jouer dans cette catégorie.

MD 500 : Réservée aux joueurs des NIVEAUX 1, 2, 3 et 4.

Conditions particulières :

2 joueurs du Top 100 dont 1 seul du Top 50 sont autorisés par série de 3 matchs dans la rencontre.

MD 750 : Réservée aux joueurs des NIVEAUX 1, 2, 3 et 4.

Conditions particulières :

3 joueurs du Top 50 sont autorisés par série de 3 matchs dans la rencontre.

MD 1000 : Réservée aux joueurs des NIVEAUX 1, 2, 3 et 4.

Conditions particulières :

Aucunes : Open.



2.8. Règles supplémentaires en Dames :

WD 100 : Réservée aux joueuses du NIVEAU 1-2-3.

Conditions particulières :

La somme des NIVEAUX des 4 joueuses qui montent sur le terrain (par série de match) doit être égale ou inférieure à 6.

WD 250 : Réservée aux joueuses des NIVEAUX 1-2-3-4

Conditions particulières :

Aucunes : Open.

WD 500 : Réservée aux joueuses des NIVEAUX 1, 2, 3 et 4.

Conditions particulières :

Aucunes : Open.

2.9. Les dames peuvent demander de jouer en équipe homme sur demande à la fédération. Celle-ci devra être justifiée et envoyée par mail au secrétariat de l'AFP (secretariat@afpadel.be) par le secrétariat du club de la joueuse.

2.10. Le classement pris en compte pour les interclubs 2019 est le « Ranking de référence » (fichier xl disponible sur le site de l'AFPadel). Celui-ci correspond au ranking setteo du 4/01/2019. Un joueur n'ayant pas de classement officiel à cette date sera intégré dans le « ranking de référence » suivant son NIVEAU (voir article 2.1).

2.11. Chaque club pourra, en cours d'interclubs, faire des ajouts de joueurs. Ceux-ci devront être inscrits dans Setteo (avoir un compte, une licence et être inscrit dans l'équipe sur la feuille de match), être en ordre de cotisation dans leur club et être repris dans le ranking de référence (la demande doit être rentrée à l'AFP 48h avant le jour de la rencontre si la personne n'est pas encore présente dans le « Ranking de référence »). L'ajout dans Setteo devra être fait soit par le capitaine soit par le secrétariat de l'AFP avant le début de la rencontre.

Ne jamais supprimer un joueur d'une liste de force car il perdrait tous ses points acquis en interclubs.



Article 3 : Composition des équipes

Définitions :

On désigne par "Ranking", la place d'un joueur dans le Ranking National Messieurs, Dames ou Mixte de Padel Belgium (www.setteo.com/federacion/padelbelgium/ranking/padel/).

A noter que pour les interclubs, on tient compte du « Ranking de référence » et non du Ranking Setteo.

On désigne par "Poids", le total des Ranking des 2 joueurs de la paire.

3.1. Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 6 à maximum 10 joueurs en Messieurs et de minimum 4 à maximum 8 joueuses en Dames. En cas de report de la rencontre à une autre date, une autre composition peut être présentée par le capitaine.

3.2. Limites de poids par catégorie :

Il n'y a pas de limite de poids cette année.

3.3. Un joueur peut jouer dans 2 catégories différentes.

3.4. Un joueur ne peut pas participer à 2 rencontres le même jour dans la même catégorie.

Article 4 : Inscriptions des équipes

4.1. L'inscription des équipes devra se faire dans SETTEO pour le 03/02 minuit.

4.2. Le « ranking de référence » (ranking du 4 Janvier de l'année en cours se trouvera sur le site de l'AFP : (<http://www.afpadel.be/documentations/>)). Celui-ci sera modifié au fur et à mesure des ajouts de nouveaux joueurs sans changement de place pour les joueurs déjà renseignés.



Article 5 : Tirage au sort des poules et du Tour Final

5.1. Une poule d'interclubs compte minimum 3 et maximum 6 équipes.

5.2. La composition des poules se fera sur une base régionale.

En outre, l'AFP pourra proposer des montées ou des descentes de catégories pour faciliter le bon déroulement des interclubs.

5.3. En fonction du nombre de poules, il y aura 2 ou 3 sortants qui disputeront le tour final.

5.4. Si 2 équipes terminent à égalité à la fin de la phase de poule, elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe.

5.5 Si 3 équipes terminent à égalité dans la poule, les équipes sortantes sont déterminées :

1. La différence entre le nombre de matchs gagnés/perdus entre les 3 équipes concernées.
2. La différence entre le nombre de sets gagnés/perdus entre les 3 équipes concernées.
3. La différence entre le nombre de jeux gagnés/perdus entre les 3 équipes concernées.
4. S'il subsiste encore une égalité entre 2 équipes, la confrontation directe entre ces 2 équipes déterminera la meilleure équipe.

5.6. Au tour final le club visité sera déterminé au départ par un tirage au sort. Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur. Les règles de désignation du club receveur sont les suivantes :

1. Le nombre de fois qu'une équipe a reçu et a été en déplacement. (l'équipe qui a reçu le moins de fois reçoit). Quand une équipe est bye elle est considérée comme ayant reçu le match.
2. Si les deux équipes ont le même ratio, l'équipe qui reçoit est celle qui a été placée en premier dans le tableau (Donc de haut en bas et des 1^{er} tour aux suivants).

Article 6 : Planning des rencontres

6.1. Phase qualificative de poule :

	HOMMES								01/04 au 22/04
	23/02	24/02	16/03	17/03	23/03	24/03	30/03	31/03	
MD100	X		X		X		X		Récup
MD250		X		X		X		X	
MD500	X		X		X		X		
MD750		X		X		X		X	

	DAMES								01/04 au 22/04
	23/02	24/02	16/03	17/03	23/03	24/03	30/03	31/03	
WD100		X		X		X		X	Récup
WD250		X		X		X		X	
WD500		X		X		X		X	

6.3. Toutes les rencontres de la phase qualificative de poule doivent être clôturées pour le 22 avril 2019 à minuit.

6.4. Le tour final se déroulera durant les mois de septembre et octobre.

6.5. Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la Fédération (secretariat@afpadel.be). Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'AFP prendra une décision.

En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

1. Tout match terminé est acquis.
2. Toute série de 3 (2 chez les femmes) matches en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur la feuille de match.
3. Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté.
4. Si une série de 3 matches n'a pas débutée, la feuille de match de cette série peut être complètement ou partiellement changée.
5. Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles 2.7., 2.8., 2.9 et 3.4.

6.6. Le planning des interclubs sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via Setteo. Les résultats et classements seront mis à jour sur Setteo.

6.7. Les horaires et le lieu des rencontres seront communiqués via notification dans Setteo. Pour savoir où se joue une rencontre, il faut « rentrer » dans le match et regarder dans le haut de l'image. Il ne faut pas tenir compte des horaires/lieux indiqués dans les tableaux avant de recevoir la notification. C'est toujours la dernière notification dont il faut tenir compte.



Article 7 : Arbitrage / Juge-Arbitrage

7.1. Pour chaque rencontre le club visité désignera un responsable interclubs. Le responsable interclubs prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play & constructif.

Article 8 : Déroulement des rencontres

8.1. En hommes, chaque rencontre se déroule en 2 séries de 3 matches.

8.2. En dames, la rencontre se déroule en 2 séries de 2 matches.

8.2. Les matches se jouent en 2 sets gagnants 1^{er} à 4 jeux, avec 3^{ème} set premier à 4 également. Tie-break à 3-3 dans tous les sets (1^{er} à 7 points avec 2 points d'écart).

8.3. Les 4 premiers joueurs en Messieurs ou les 4 Dames doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.

8.4. Le capitaine de l'équipe du club visité est chargé de remplir la « Feuille de résultats » **sur papier et la « Feuille de Match » sur Setteo** (<http://www.afpadel.be/documentations/>). Celle-ci doit être encodée **avant le début de chaque série** de matches.

Dans le cas où un joueur ne serait pas présent dans le « Ranking de référence » ou dans la liste des joueurs sur Setteo, un changement de ce joueur peut être effectué à condition que cela ne change pas l'ordre des matches. Si cela n'est pas possible avec les joueurs présents, le match est perdu (4/0 4/0).

Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu (4/0 4/0).

8.5. 15 minutes avant le début de la première série de matches, les deux capitaines s'échangent la feuille de « Composition des équipes » (préalablement imprimée).

8.6. Pour la première série de matches l'ordre de ceux-ci est imposé :

Hommes = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2, n°3 contre n°3.

Dames = paire n°1 contre n°1, n°2 contre n°2.

L'ordre des paires doit suivre le poids des équipes de manière croissante.

8.7. Pour la seconde série de matches, les deux capitaines échangent une nouvelle feuille de « Composition des équipes ». L'ordre des équipes ou la composition des paires sont libres. Dans le cas où l'un des matches serait le même que lors de la 1^{ère} série, les



capitaines peuvent soit choisir de jouer comme cela, soit décider d'échanger une nouvelle feuille de « Composition des équipes ». Si un des capitaines n'est pas d'accord de changer, la série de match se jouera comme indiqué sur la feuille échangée.

8.8. En cas d'égalité dans les matches, la victoire sera attribuée à l'équipe ayant remporté le plus de set. En cas de nouvelle égalité on compte les jeux. S'il devait subsister une nouvelle égalité on prend le résultat de la 1ère série de 3 matches (chez les Hommes) ou le résultat du 1^{er} match de la 1^{ère} série de match (chez les Dames).

8.9. Les résultats de la rencontre doivent être finalisés dans settee au plus tard pour le lundi à minuit.

8.10. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.

8.11. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.

8.12. Le JA, le responsable interclubs ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.

8.13. Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.

8.14. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFP (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse.

Article 9 : Points attribués dans le ranking

Chaque joueur gagne le nombre de points figurant dans le tableau suivant par match gagné :

	100	250	500	750	1000
HOMMES	15 points	30 points	45 points	60 points	75 points
DAMES	15 points	30 points	45 points		75 points

Pour toutes les catégories : 2 points par match perdu

Article 10 : Conditions financières

10.1. L'inscription d'une équipe aux interclubs est de 10 euros.

10.2. L'équipe visitée met à disposition le(s) terrain(s) et fourni les balles. Un tube de balles neuves pour 2 matches.

Article 11 : Amendes et sanctions

11.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des interclubs.

11.2. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende au club (en euros)	Amende au joueur/euse (en euros)	
Joueur non-affilié fédé en compétition	100€	100€	Match Perdu
Retard d'une équipe	50€	-	-
Nombre de joueurs insuffisants (1 ou 2 absents)	50€ / joueur	-	Match perdu 0/4-0/4 des joueurs concernés
Nombre de joueurs insuffisants (3 et + absents)	50€ / joueur	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Non indication du Ranking de référence et du NIVEAU dans la liste des joueurs d'une équipe	25€ / joueur		Match perdu 4/0 4/0
Joueur non repris dans le Ranking de référence ou sur la feuille de match dans Setteo	25€ / joueur		Match perdu 4/0 4/0
Non-respect de la limite du Ranking individuel OU des règles 2.7 ou 2.8	300€	-	Rencontre perdue par forfait 6/0



Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100€	-	Série de matches perdue 3/0
Mention fausse sur la feuille de match	125€	-	Rencontre perdue par forfait 6/0
Forfait général après établissement du calendrier	250€	-	-
Forfait pour 1 rencontre	75€ si annoncé plus de 48h avant	-	-
	150€ si annoncé moins de 48h avant		
Forfait pour la 2ème fois	100€	-	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	-	25€	-
Pas de pièce d'identité	-	25€	-
Résultat non encodé dans les délais	50€	-	-